

Je, _____ ,
mandataire dûment autorisé pour _____ , dans le
district minier de _____ ,
déclare sous serment que :

1. _____
est le détenteur enregistré et a la possession non contestée du claim minier _____ ,
numéro de concession _____ , situé à
_____ , dans le district minier de _____ .

Veuillez indiquer le numéro d'identification du client : _____

2. _____ ou
ses prédécesseurs en titre ont effectué ou fait effectuer des travaux sur ce claim en vue de l'exploitation
d'une mine ou ont fait des paiements à la place du travail pour une valeur d'au moins 500 \$, dont le détail est
annexé aux présentes et marqué « Annexe A ». (Veuillez prendre note que les détails doivent exclure toutes les
maisons et améliorations similaires)

3. _____ ou ses prédécesseurs en titre ont découvert du minerai
dans les limites dudit claim.

4. Le claim a été arpenté par _____ ,
qui en a dressé les plans (inscrit dans le Registre d'arpentage des terres du Canada en tant que Plan _____).

5. _____ a placé un plan à un endroit
visible du terrain compris dans ce plan le _____ .

6. _____ a affiché une copie de l'avis annexé aux présentes
et marqué « Annexe B » à l'endroit même où ce plan a été affiché le _____ ,
et une autre copie dans le bureau du registraire minier, à _____ , le _____ ,
lesquels avis et plans ont été affichés et y sont demeurés pendant au moins soixante jours en même temps
qu'était publié cet avis dans le _____ .

7. _____ a inséré une copie de cet avis dans
_____ , journal canadien publié et diffusé dans le
district dans lequel le claim est situé. L'avis a paru la première fois le _____
et a été publié pendant soixante jours consécutifs.

8. _____ a déposé une copie du plan dans le
bureau du registraire minier à Whitehorse, le _____
où elle est demeurée pour être consultée pendant soixante jours en même temps que la publication de cet
avis avait lieu dans le journal.

Déclaré sous serment devant moi à _____ , ce _____ jour de _____ 20 ____ .

Notaire public

Propriétaire ou mandataire autorisé

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels fournis dans les présentes sont recueillis en application de la *Loi sur l'extraction du quartz* exclusivement aux fins de son application. Veuillez adresser toute demande concernant la collecte ou l'utilisation de ces renseignements au bureau du registraire minier, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ressources minières, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon), Y1A 2C6, 867-667-3190.